



La ville de Pont-Sainte-Maxence renforce son dispositif de lutte contre la délinquance en adoptant le dispositif voisins vigilants.



Ce dispositif s'appuie sur la vigilance de chacun pour lutter contre la délinquance, et en premier lieu les cambriolages. Sa mise en place s'effectuera dès cet été, après 6 mois d'élaboration.

Les voisins manifestent leur esprit de responsabilité et de citoyenneté en étant attentifs aux faits inhabituels et à leur propre sécurité.

Les voisins vigilants sont simplement des citoyens désireux de créer un élan d'entraide et de solidarité dans leur commune pour réduire l'insécurité.

Quand un «Voisin Vigilant» observe un fait suspect ou très inhabituel, il appelle la police municipale, ou la gendarmerie nationale pour reporter les éléments mémorisés :

Plaque d'immatriculation, signe distinctif, voisin concerné, coordonnées des témoins...

Important : le rôle des «Voisins Vigilants» se limite à avoir l'oeil, à de possibles déplacements anodins, à des renseignements, mais ils ne se substituent pas aux forces de l'ordre et ne conduit pas à l'intervention.

Renseignements :

Police municipale 03 44 72 07 17

Service communication

03 44 56 86 39 / mairie.communication@pontsaintemaxence.fr